



**HAL**  
open science

## Les sources pour servir à une Histoire du cheptel et de l'élevage : A La Réunion au XIXe siècle

Xavier Le Terrier

### ► To cite this version:

Xavier Le Terrier. Les sources pour servir à une Histoire du cheptel et de l'élevage : A La Réunion au XIXe siècle. *Revue historique de l'océan Indien*, 2018, L'animal en Indianocéanie : De l'Antiquité à nos jours, 15, pp.408-421. hal-03249802

**HAL Id: hal-03249802**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03249802>**

Submitted on 4 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les sources pour servir à une Histoire du cheptel et de l'élevage À La Réunion au XIX<sup>e</sup> siècle

Xavier Le Terrier  
Docteur qualifié en Histoire contemporaine  
CRESOI – OIES  
Université de La Réunion

### Introduction

La littérature historique s'intéresse peu à la question du cheptel et de l'élevage. Une recherche documentaire sur le site de la Bibliothèque Universitaire de La Réunion ne rapporte que 244 occurrences à partir de ces mots-clés : les trois quarts (181, soit 74,18 %) concernent une aire géographique extra indianocéanique ; une minorité (7, soit 2,87 %) a un rapport avec la zone de l'océan Indien (Madagascar principalement) et un peu moins du quart (56, soit 22,95 %) concernent directement La Réunion. La même démarche, opérée au sein du catalogue de la Bibliothèque départementale de La Réunion, ne rapporte que 8 titres. Celle menée au sein du fichier « matières » des Archives départementales de La Réunion ne permet d'identifier qu'à peine cinquante titres. La plupart de ces références a trait à des travaux de zootechnie ou de géographie et porte sur une période très récente, c'est-à-dire postérieure à la Seconde Guerre mondiale.

Les historiens locaux, en premier lieu ceux ayant labouré le champ de l'histoire économique, n'ont pas accordé d'attention particulière à l'étude du cheptel en tant que tel, sauf à l'évoquer trop brièvement au détour et pour les besoins de travaux plus globaux. Le constat, à ce stade est cinglant : l'historiographie réunionnaise, sur la question du cheptel et de l'élevage au XIX<sup>e</sup> siècle, accuse un retard de près de trente ans par rapport à l'historiographie nationale, laquelle a beaucoup progressé depuis le début des années 1990, notamment grâce aux travaux de chercheurs qui, à l'instar de Jean-Marc Moriceau<sup>953</sup>, ont agi comme de véritables catalyseurs de la recherche historique dans ce domaine. Du point de vue de l'Histoire, et pour reprendre une conclusion à laquelle arrivait l'historien dans un de ses articles traitant du cas français, « le tableau agraire auquel on aboutit [pour La Réunion] n'est pas satisfaisant pour la rubrique spécifique du bétail »<sup>954</sup>.

L'histoire de l'élevage à Bourbon/La Réunion remonte à l'époque de Flacourt, au moment où, gouverneur de Fort-Dauphin, ce dernier fit déposer à

---

<sup>953</sup> Jean-Marc Moriceau, *L'élevage sous l'Ancien Régime*. Paris : SEDES, 1998 ; *Histoire et géographie de l'élevage français, du Moyen-Âge à la Révolution*. Paris : Fayard, 2005, 477 p.

<sup>954</sup> Jean-Marc Moriceau, « Une question en renouvellement. L'histoire de l'élevage en France », in *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, t. 106, n° 1, 1999, p. 17-40.

deux reprises quatre génisses et un taureau sur l'île. Selon Louis Maillard<sup>955</sup>, ces animaux, en faisant souche, seraient à l'origine d'une partie du cheptel local. Albert Jauze a consacré une vingtaine de pages à la question de l'élevage pour le XVIII<sup>e</sup> siècle dans son ouvrage *Vivre à Bourbon au XVIII<sup>e</sup> siècle*<sup>956</sup>, Mais une histoire de l'élevage à La Réunion au XIX<sup>e</sup> siècle reste à écrire et, avec elle, se pose la question des sources. L'objet de cette contribution est de donner un premier aperçu de la documentation archivistique disponible sur le sujet. En effet, s'il existe bien, au sein des Archives départementales de La Réunion, un fonds s'intéressant à la production animale, un rapide coup d'œil au répertoire dédié montre que cette question n'occupe que deux pages et que mis à part quelques feuilles éparses, l'essentiel de cette documentation porte sur une période postérieure au XIX<sup>e</sup> siècle. Nous ne l'aborderons donc pas dans le cadre de ce papier ; nous nous focaliserons plutôt sur deux autres fonds documentaires en rapport avec le XIX<sup>e</sup> siècle, dont la présentation constituera notre première partie. Dans un second temps, nous restituerons, à titre d'exemple d'exploitation de ces sources, les aspects historiques d'un élément constitutif du cheptel réunionnais, au sein d'un espace particulier, l'espace sucrier : le cheptel mulassier.

## **I – Deux sources au service d'une histoire de l'élevage et du Cheptel réunionnais au XIX<sup>e</sup> siècle**

### **Les documents statistiques : une imparfaite vision d'ensemble**

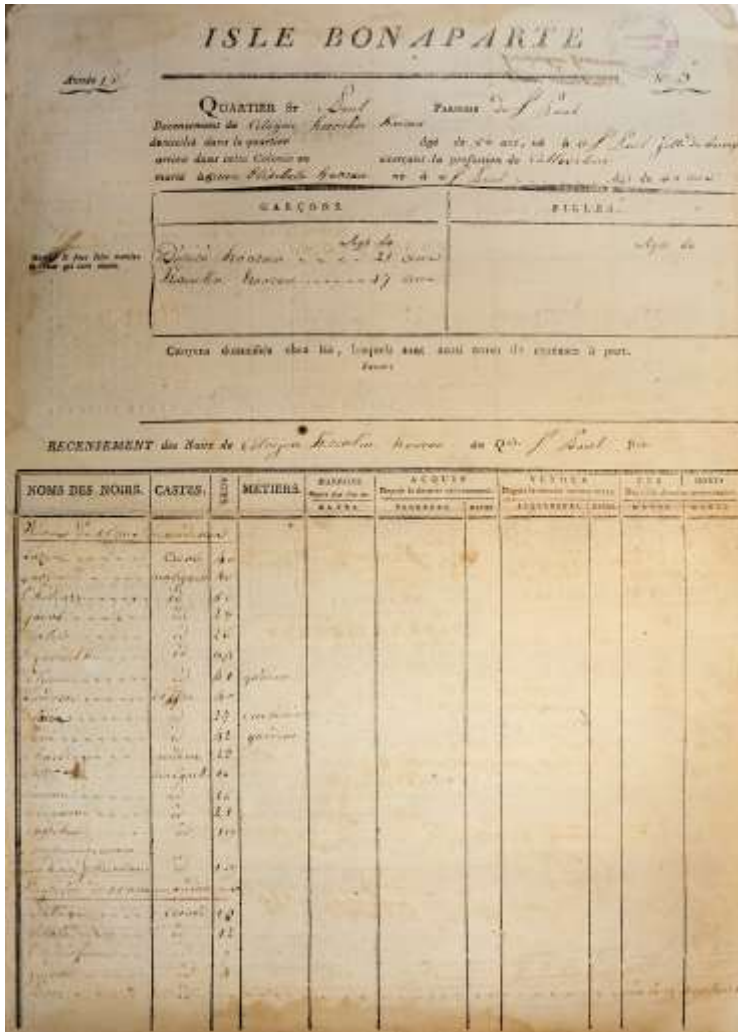
Parmi les sources potentiellement intéressantes pour notre sujet et la période étudiée figurent les séries statistiques historiques. Ce que l'on peut dire d'emblée à leur sujet c'est qu'elles ne nous fournissent qu'une imparfaite vision d'ensemble. Ces documents ont été élaborés dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle mais surtout dans le cadre de « la mode de la statistique »<sup>957</sup> qui s'est emparée de la France à partir de 1827. Dès cette époque, une abondante documentation chiffrée est produite sur le territoire français. Les colonies et, en particulier Bourbon/La Réunion, ne sont pas épargnées par ces grandes enquêtes démographiques, agricoles, industrielles et commerciales. Cette documentation, conservée au sein de dépôts d'archives nationaux ou locaux, en dépit d'incontestables défauts, n'en demeurent pas moins une source permettant une première entrée pour le chercheur désireux de s'intéresser à l'histoire du monde rural, des activités agricoles, de l'élevage et du cheptel en particulier.

---

<sup>955</sup> Louis Maillard, *Notes sur La Réunion*. Paris : Dentu, 1862.

<sup>956</sup> Albrecht Jauze, *Vivre à l'île Bourbon au XVIII<sup>e</sup> siècle. Usages, mœurs et coutumes des habitants d'une colonie française sur la route des Indes de 1715 à 1789*. Paris : Riveneuve éditions, 2017, 376 p.

<sup>957</sup> Bernard Ycard, « 1827 : la mode de la statistique en France. Origine, extension, personnages », in *Histoire et mesure*. Paris : EHESS, 2016, vil. 31-1, 196 p., p. 161.



Doc. 1 : Exemple d'une feuille de recensement individuel d'avant 1848 (ADR 6M)

Nous disposons ainsi, pour la période esclavagiste, des feuilles déclaratives de recensement permettant à l'administration d'avoir un aperçu annuel de la population administrée et de ses ressources. Si ces documents donnent des renseignements sur l'Etat-civil et la composition du foyer recensé (nom du déclarant/chef de famille, son âge, sa profession, parfois le moment de son arrivée dans la colonie, la composition – nominative – de sa famille), ils fournissent aussi des indications sur la nature des biens du déclarant, leur localisation relative, parfois les moyens de production, les productions elles-mêmes, la main-d'œuvre esclave attachée. Toutefois, la présence du cheptel permettant de déduire la pratique d'un élevage est assez

peu renseignée. Cela constitue la première limite de ces feuilles de recensement qui ont, en outre, l'inconvénient de n'avoir pas toujours été remplies avec scrupule ou honnêteté. Pour la période post-esclavagiste, la situation est plus grave, dans la mesure où ces recensements, qui ont pourtant été effectués, ont été perdus, mis à part deux exemplaires ayant pu être retrouvés. Ces documents auraient pu être précieux dans la mesure où y étaient portés, en plus de l'identité des déclarants, des informations relatives aux superficies des propriétés, aux espaces cultivés, à la nature des cultures pratiquées. Les propriétaires d'établissements industriels devaient en outre déclarer et détailler les moyens d'exploitation à leur disposition. Les informations relatives au cheptel devaient venir ensuite accompagnées d'un volet destiné à noter des informations n'entrant pas dans les rubriques pré-établies

**ETAT DES CULTURES POUR L'ANNÉE**

*Culture agricole de St Rose -*

Propriété de *M. H. Jallet* Canton de *St. Stas.*

Superficie de la propriété: *Total 6000 gaulles*  
Cultivée: *5400 gaulles*

NOUVEAUTE.	ANNEE PRECEDENTE ou DE CULTURE.	USINES.	Nombre.	Quantité de chevreaux Vignes.
Pour 1828	Canaux arrosés..... Irrigations.....	Moulins à Me & vapeur..... Idem hydrauliques.....		
Pour 1829	Canaux arrosés..... Irrigations.....	Moulins à vapeur & vapeur..... Idem hydrauliques.....		
Pour 1830	Plantations de l'année.....	Secteurs à lin etc.....		
Idem sans d'autres plantations.....	1200 d <sup>e</sup>	Idem à usage dans le 500.....		
Idem, culture etc.....		Idem à usage etc.....		
Idem - première année.....	500 d <sup>e</sup>	Turbines.....		
Mais - deuxième année.....		Grillages.....		
Escheries, puits, et autres aménagements.....		Secteurs à gaz.....		
Canal.....	2000 d <sup>e</sup>	Moulin à vapeur.....		
Canal.....				
<b>ANIMAUX</b>				
Chèvres.....		Chevaux de bât.....		
Équidés.....		Idem de travail.....	2	
Potées.....		Mâles de l'année.....		
Porcs.....		Idem d'autres provenances.....	1	
Chèvres.....	1000 d <sup>e</sup>	Idem.....		
Taureaux.....		Bœufs et moutons.....	10	
Idem.....		Bœufs et moutons.....	12	
Idem.....		Bœufs et chevaux.....	10	
Idem.....	500 d <sup>e</sup>	Idem.....	11	
Idem.....	400 d <sup>e</sup>	Moutons et autres.....		
Idem et bœufs.....	2000 d <sup>e</sup>			
Idem.....	11300 d <sup>e</sup>			
Idem.....				
Idem.....				

Doc. 2 : Un recensement de propriété rurale (ADR 7M)

Cette documentation de « première main » sert de socle à l'établissement de ce que l'on appelle les « Statistiques municipales », qui, malheureusement, ne nous sont pas parvenues dans leur intégralité. Ces statistiques représentent plusieurs centaines de feuillets synthétisant les informations relatives à la démographie et à l'emploi du territoire communal. Et parmi ce second volet figurent, après les cultures, le nombre des habitations rurales, la répartition de la main-d'œuvre, les relevés numériques des différentes espèces d'animaux composant le cheptel réunionnais. Toutes ces statistiques sont consultables aux Archives départementales. À un niveau supérieur, l'administration coloniale locale a pris soin de compiler les informations municipales au sein de tableaux récapitulatifs dans un ensemble connu aux Archives départementales sous le nom de « Statistiques générales ». Ces données sont encore synthétisées à un échelon supérieur dans le cadre de ce qu'on appelle les « Statistiques coloniales », qui ont été publiées par le ministère de tutelle, sous le titre *Tableaux de population, de culture, de commerce et de navigation, formant pour une année donnée la suite des tableaux insérés dans les statistiques sur les colonies françaises*, et dont l'essentiel est consultable à la Bibliothèque Nationale de France. La section commerce de ces tableaux enrichit l'offre documentaire en fournissant des informations sur l'importation des animaux (principalement du gros bétail).

Tableau N° 4.  
Total du nombre des animaux de trait et de travail existant dans la commune au 31 décembre 1857

NOMBRE D'ANIMAUX PAR ESPÈCE (MÂLE ou FEMELLE)											SITES ET ORIENTATIONS
Chevaux	Ânes	Mulets	Travaux ou bœufs	Taureaux	Éléves et poulains	Boeuf et vaches	Chèvres			Porcs	
480	50	1380	250	*	160	500	2000	.	.	.	
360000	36000	1100000	200000	.	6000	2000	60000	.	.	.	
Valeur totale approximative des espèces : 1,300,000 F.											

Le Comité Municipal est tenu de la tenue de ce tableau le 12 août 1858, et approuve le présent état.  
 Le Maire  
*H. Delisle*

A. Noël 12 août 1858  
 Le Maire  
*H. Delisle*

Doc.3 : Extrait de la statistique municipale de Saint-Denis (ADR 6M)

N° 18. — (RÉVISION) — Tableau d'évaluation des cultures pour l'année 1858.

CULTURES	SECTION			RÉUNION				VALEUR APPROXIMATIVE				
LÉGISLATION DES CULTURES	SECTION	SECTION		SECTION	SECTION				SECTION			
		SECTION			SECTION				SECTION			

*(Notes de bas de page concernant les unités de mesure et les méthodes de calcul des rendements.)*

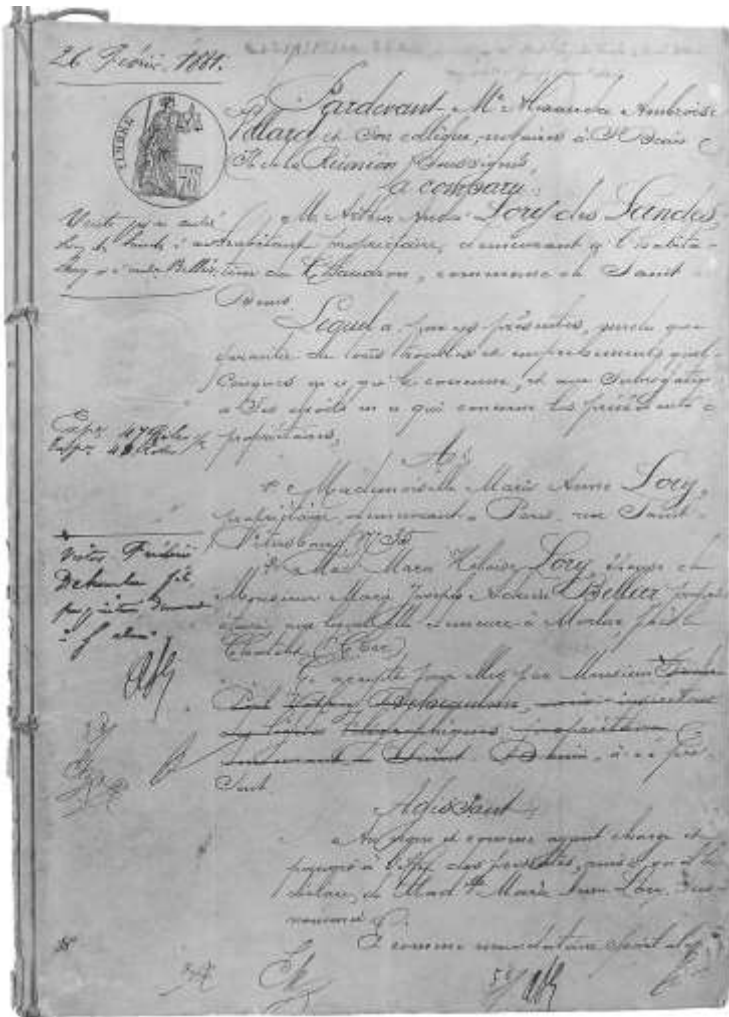
**Doc. 4 :** Statistiques insérées au sein des *Tableaux de population, de culture, de commerce et de navigation (BNF)*

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les autorités coloniales attachent beaucoup d’importance à ce que ces statistiques soient correctement réalisées, en particulier parce qu’elles permettent d’évaluer la situation et le potentiel économique insulaire. Le gouverneur local reçoit régulièrement des instructions de son ministère de tutelle afin que des efforts soient faits du point de vue de la collecte des informations et de la vérification. L’objectif est double : fournir de la donnée fiable à l’administration et les lui transmettre de manière uniformisée, afin d’en permettre la publication et l’exploitation. Malheureusement, les rappels réguliers concernant la tenue de ces statistiques, avant et après 1848, témoignent de la difficulté avec laquelle ces données descriptives sont recueillies et donnent une indication sur leur degré de sincérité. Le chercheur qui voudra les utiliser devra le faire en connaissance de cause. Assez lacunaires du point de vue chronologique, ces sources serviront avant tout pour avoir une idée de l’importance du cheptel réunionnais, de sa répartition sur le territoire et des types d’animaux concernés.

Aussi, on ne peut que s’accorder pour dire que les sources statistiques ne peuvent se suffire à elles-mêmes, notamment si le but fixé est de disposer d’informations plus qualitatives et/ou privilégiant une lecture « de l’intérieur », moins satellitaire, plus concrète de l’élevage et des usages en lien avec le cheptel insulaire.

### Les actes notariés : la panacée ?

Les archives départementales regorgent de documents beaucoup plus intéressants du point de vue de notre thématique. Cette documentation est constituée de papiers notariés, ou de transcription de ces derniers, qui sont répartis entre les sous-séries 3E (minutes notariales), 4Q (transcriptions d'actes de mutation) et 3Q (enregistrements d'actes civils publics ou actes sous signatures privées).



Doc. 5 : Premier feuillet d'un acte notarié concernant l'habitation-sucrerie de Ravine-Grissante (ADR 3 E)



Albert Jauze a montré à quel point les inventaires successoraux pouvaient être utiles à la thématique de l'élevage. Mais ces documents ne constituent qu'une petite partie de la ressource notariale. En élargissant la collecte aux autres documents notariés, nous nous sommes rendu compte en effet, à travers les actes de mutation de propriétés sucrières, de la quantité et de la qualité des données présentes dans les descriptifs accompagnant ces documents et dont l'extraction serait profitable non seulement à l'élaboration d'une étude projetant d'évaluer le poids de l'élevage au sein d'une agriculture dominée par la canne, mais également de produire de la connaissance sur les aspects matériels et la dimension sociale de cette activité. Les conditions de la production et de la reproduction des animaux, les modes de gestion du bétail et le rôle joué par ce dernier, producteur de force ou rôle nourricier, les espaces et/ou les lieux concernés, une éventuelle sélection des espèces élevées, les contraintes et les aléas associés (épizooties etc.), le rapport des hommes au cheptel, la condition des acteurs (pas seulement les sucriers) et leur(s) rôle(s) pourraient, grâce à ces sources, être évalués. Les actes ne se contentent pas de fournir de vagues renseignements sur l'existence d'un cheptel : souvent, celui-ci fait l'objet d'un dénombrement, dans la mesure où il constitue une part non négligeable du capital des habitations-sucreries. L'information n'est pas seulement quantitative : les descriptions des espaces et des bâtiments affectés aux animaux permettent de se faire une idée de la manière dont les bêtes sont traitées sur les exploitations ; leurs types et leur répartition sont aussi mentionnées, ce qui permet de comprendre les tâches et les fonctions qui leur sont attribuées.

Quelle démarche adopter en matière de dépouillement vis-à-vis de ces sources qui représentent tout de même un volume colossal ? Nous ne pouvons que plaider pour qu'un dépouillement intégral soit réalisé dans la mesure où les répertoires des minutiers et des actes translatifs ne permettent pas d'opérer un dépouillement thématique. Ils n'autorisent qu'une entrée par notaire ou par période. Aussi, en ne faisant que des sondages, le risque de passer à côté de documents importants est élevé. La plupart des historiens ayant travaillé à partir de ces matériaux se sont accordés pour dire que leur dépouillement et leur exploitation est particulièrement chronophage, en raison de leur volume considérable et de leur densité. On pourra alléger la charge de collecte en réduisant l'espace géographique concerné ou en se limitant à une période déterminée, car même dans cette configuration, à condition de viser à l'exhaustivité, ces documents conservent un potentiel informatif élevé. Ajoutons que leur traitement peut difficilement, aujourd'hui se passer de l'usage de l'informatique.

Pour le besoin de nos thèses respectives sur la canne et le sucre, Jean-François Géraud et moi-même avons dépouillé de manière systématique les actes de mutation de propriété. Seules celles intéressant notre sujet ont fait l'objet d'une mise en base de données, le reste ayant été écarté. Ainsi sur 2307 fiches enregistrées pour l'ensemble du XIX<sup>e</sup> siècle, le quart environ renseigne sur l'existence d'un cheptel sur les habitations-sucreries et les

conditions de leur « placement » sur ce type d'exploitation. La proportion est sensiblement la même, avant et après l'abolition de l'esclavage.

## **II – Un exemple d'exploitation des statistiques coloniales et des actes de mutation de propriétés sucrières : le cheptel mulassier**

L'exploitation de cette base de données permet d'avoir une idée de ce que ces sources peuvent apporter à la connaissance du cheptel et de son importance sur des propriétés dont l'activité agricole est fortement dominée par la culture de la canne. Que nous apprennent les sources notariées ? Le cheptel sucrier est très largement dominé par ce que l'on pourrait qualifier le « gros cheptel », principalement de bât ou de trait. Mules et muets constituent une part importante de ce cheptel.



**Doc. 6 : Mule transport des marchandises en direction de Salazie  
(Album de La Réunion – Coll. Privée)**

L'utilisation mulassière en agriculture est ancienne : résultat du croisement de l'âne et de la jument, mules et mulets semblent avoir été utilisés dès l'Antiquité, en Asie Mineure, par les Mysiens (peuple établi en Mysie, territoire situé au sud de la mer de Marmara), qui, selon Anacréon, auraient créé ces hybrides pour la première fois. Leur usage se répandit ensuite en Grèce et à Rome. De là, les mules (hybrides femelles) et les mulets (hybrides mâles) gagnèrent les campagnes gauloises puis françaises, où ils jouissaient d'une solide réputation comme bêtes de somme. Plus tard, les besoins engendrés par le développement des économies de plantation étendirent l'usage des mules aux colonies européennes et, conséquemment, à Bourbon/La Réunion.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, ces animaux représentent 8 % en moyenne du « gros » cheptel insulaire et l'essentiel de ces animaux se retrouve au sein de l'espace sucrier. Utilisées au départ comme force motrice, pour donner le mouvement aux moulins à manège, les mules devinrent d'une exploitation très courante pour les travaux agro-industriels insulaires.

Même s'il existe des charrues à La Réunion dès 1816, c'est-à-dire pratiquement depuis le début de l'activité sucrière, leur usage « en grand » et partant, la mécanisation du travail agricole, n'entrent dans les pratiques que très lentement dans l'Île : à la veille de l'abolition de l'esclavage, les champs ayant connu le labour se réduisent à une poignée d'hectares bien que quelques habitants « éclairés », en prévision de l'émancipation des esclaves, aient tenté d'y avoir recours chez eux. L'extrême variabilité de la composition et de la topographie des sols ont conduit les sucriers, même après l'abolition, à se détourner du travail mécanisé. Par exemple, les premières expériences comparatives opposant la culture traditionnelle, manuelle et le travail agricole mécanisé dans lequel interviennent des mules n'apparaissent pas avant les années 1860. A cette époque, l'habitation-sucrerie de Bagatelle, appartenant à Gustave de Tourris, met en œuvre un attelage composé de six mules et d'une charrue Dombasle ; la tâche, conduite par un laboureur assisté de trois valets, semble ne pas avoir été reproduite sur l'ensemble des propriétés sucrières. Aussi, l'image de la mule attelée à un instrument aratoire, une herse, un araire ou une charrue (cette dernière étant peu répandue), est assez peu fréquente à La Réunion, d'ailleurs, à cet attelage leur était préférés les bœufs, ce qui explique pourquoi cette configuration ne fut pas représentée, à notre connaissance, dans l'iconographie historique locale.

Il existe au XIX<sup>e</sup> siècle plusieurs types de mules dans la Colonie : petites et minoritaires, les mules créoles, nées dans l'île, et les mules dites de Mascate sont, en général, principalement utilisées pour le bât (portage). Les mules argentines (mules de Buenos Aires) forment une part importante du cheptel mulassier. Ce sont toutefois les éléments poitevins (mules du

Poitou<sup>958</sup>), plus fortes, d'importation plus aisée et moins chères, qui constituent l'essentiel des ateliers sucriers réunionnais. Ces *draft mules* comme on les appelle, ou mules de trait lourd (pesant entre 540 et 730 kg), sont particulièrement aptes aux climats chauds, c'est pourquoi elles sont préférées aux autres dans les entreprises d'émigration et de colonisation.



**Mules attelées à une charrette et livrant leur chargement de cannes à la sucrerie de Grand-Bois (ADR)**

Ces mules servent principalement pour l'acheminement des cannes aux usines et du sucre aux points d'embarquements côtiers, sur des distances pouvant être considérables. À cette tâche, le cheptel mulassier, caractérisé par son endurance, son moindre coût et son maintien plus aisé, est très largement préféré au cheptel bovin, réputé moins agile et plus lent. Acrobatiques, les mules constituent, pour celui qui en possède, un atout dans le cadre de l'exploitation cannière, surtout sur les domaines accidentés de l'ouest de l'île, aux pentes escarpées, dont les chemins sont étroits, tortueux, cahoteux : là où la mule marche dans 35 cm de large, il en faut 60 à un cheval de même force et le double pour un bœuf. Pour ces raisons, le charroi par les mules est davantage considéré comme un progrès technique plutôt que comme un mode d'exploitation archaïque. Aussi, on ne s'étonnera pas si, au XIX<sup>e</sup> siècle, les

<sup>958</sup> Les mules poitevines sont obtenues du croisement d'un mâle Baudet poitevin (âne) et d'une jument de race mulassière du Poitou. Ce sont des animaux rustiques, sobres, charpentés et puissants. À poids égal, la mule poitevine est le plus puissant animal d'attelage.

mules représentent 70 à 80 % du gros cheptel des habitations.

Avant de parvenir sur les propriétés, ces animaux font l'objet d'une sélection particulière. Les inventaires après-décès de sucriers et les actes de mutations de propriété relatifs aux établissements sucriers montrent d'ailleurs que la question de la sélection de ces animaux est prise très au sérieux. Les ouvrages comme le *Guide du marchand de chevaux* de Charles du Hays<sup>959</sup>, *Le cheval, l'âne et le mulet*<sup>960</sup> de Lefour ou le *Traité de l'extérieur du cheval et des principaux animaux domestiques*<sup>961</sup> de Lecoq, plusieurs fois réédités, font partie de quelques bibliothèques de sucriers, au même titre que des ouvrages abordant les questions d'administration de domaines ruraux ou de technologie sucrière.

La sélection permet de déceler, parmi le cheptel dont l'acquisition est projetée, les éléments les plus conformes aux besoins de l'exploitation. Ainsi, pour l'activité sucrière, les mules idéales sont noires (couleur fréquente chez les spécimens poitevins), ont « la croupe et le poitrail large, l'encolure épaisse, les jambes fortes et bien plantées ». Cette sélection repose également sur d'autres critères qui relèvent davantage de l'empirisme que de la science, ou plutôt du bon sens. Ainsi, on apprend que la forme des oreilles compte beaucoup, dans la mesure où celles-ci donnent une indication sur le caractère des animaux : par exemple, les mules aux oreilles trop longues traînent la réputation d'être paresseuses et apathiques, défauts rédhibitoires pour l'usage que les sucriers souhaitent en faire sur leurs exploitations.

Les actes permettent de se rendre compte que la mule fait l'objet de soins particuliers. Les écuries sont en général construites solidement, en pierre la plupart du temps, couvertes en matériaux nobles (tuiles principalement). Elles affectent souvent la forme d'un quadrilatère, d'une équerre ou d'une longère, avec cour intérieure ou attenante. Elles sont par ailleurs bien équipées (en stalles, en équipement d'affourchement et d'abreuvement et sont alimentées en eau « courante » directement détournée d'un canal ou dérivée d'un bassin de partage). Elles disposent de litières régulièrement renouvelées, de dépendances, comme les magasins, les selleries, le tout correctement dimensionné, orienté et situé à proximité du logement du palefrenier. Ces structures offriraient donc, à première vue, les « commodités » minimales tant du point de vue de l'exploitation que de celui des besoins des animaux. A l'atelier de charroi mulassier est affecté un personnel spécialisé, avec un responsable, (souvent il s'agit du palefrenier) et des soigneurs-conducteurs de charrettes. Ce personnel, trié sur le volet, est soumis à une discipline rigoureuse : le sucrier Malavois recommande de récompenser les meilleurs et de punir ceux qui maltraitent les bêtes et qui,

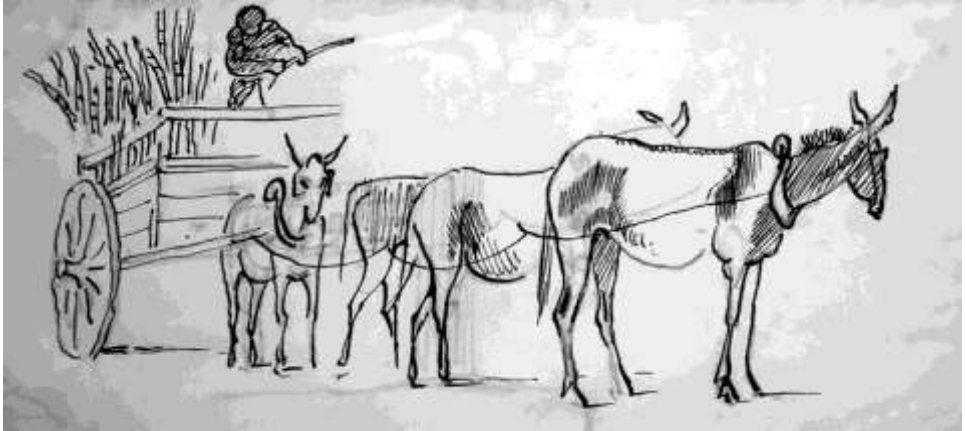
---

<sup>959</sup> Charles Du Hays, *Guide du marchand de chevaux et du consommateur. Recueil sommaire des meilleures foires de France. Leur composition – leur importance*. Paris : Librairie Centrale, 1867, 132 p.

<sup>960</sup> P.-A.-A Lefour, *Le cheval, l'âne et le mulet. Extérieur, races, élevage, entretien, utilisation, équitation, etc.* Paris : Lib. Agricole de la maison rustique, 1872.

<sup>961</sup> F. Lecoq, *Traité de l'extérieur du cheval et des principaux animaux domestiques*. Paris : P. Asselin, 1870.

partant, compromettent une partie précieuse du capital d'exploitation. Ces gens ont pour charge de s'assurer de la salubrité des écuries, du bon approvisionnement des auges, du bouchonnage, du lavage, des soins particuliers à donner aux pieds, à la bouche, aux yeux et aux naseaux des animaux. Certains établissements disposent même d'un hôpital pour les mules malades afin de les isoler du reste du cheptel sain et de leur permettre de recouvrer des forces en vue d'une remise au travail.



Attelage de mules vers 1860 (Album de Trévise, ADR)

Celui-ci fait également l'objet de recommandations ; selon Malavois, il est plus que souhaitable que la formation des binômes de mules fasse l'objet d'un soin particulier : ne jamais atteler deux mules aux caractères trop différents à la même charrette, toujours associer une mule physiquement forte à une autre plus faible ; la première doit se placer « dans les brancards », c'est-à-dire derrière la plus faible. Louis de Tourris considère qu'il faut apporter « le plus grand soin à faire atteler ensemble les mules de même allure et de même tempérament, parce que celle qui aurait le pas plus vif ne manquerait pas de fatiguer l'autre ». Le chef charretier veille, le matin, à ce que les charrettes auxquelles doivent être attelées les mules soient bien entretenues et que les harnais appartiennent bien aux mules qui doivent les recevoir. Ces dernières sont toujours attelées à la même charrette. Les mules les plus nerveuses, celles qui fournissent un travail plus généreux, sont idéalement conduites par les charretiers les plus doux et les plus patients. Comme pour la coupe, les transports de cannes ont lieu exclusivement de jour, du moins tant que la luminosité le permet. Si le travail de nuit, dans les champs, et par extension le transport des cannes est proscrit, à cause des risques d'incendie et du danger qu'il représente pour les récoltes (les feuilles de cannes laissées au champ sont facilement inflammables), certains propriétaires, selon Louis de Tourris, trouvent avantageux de faire transporter les cannes de nuit, à la seule lueur du clair de lune, dans le but d'épargner aux

mules « le travail du jour sous l'ardeur du soleil pendant les brûlantes journées des mois de novembre, décembre et janvier ». Il désapprouve cette pratique et la rend en partie responsable des pertes de mules : « La nuit est pour les animaux comme pour les hommes le temps du sommeil et du repos ». Malgré ce traitement, la durée de vie des mules est très limitée sur les exploitations sucrières. Le travail en lien avec le sucre engendre des pertes considérables. Le non-respect de la période d'acclimatation, la mise au travail trop rapide ont raison des bêtes les plus résistantes, de même que la dégradation des chemins d'exploitation conduit à fatiguer les animaux ou à les blesser : en moyenne, leur durée de vie excède rarement une ou deux années, alors qu'utilisées dans d'autres cadres d'activité agricole en métropole, les mules peuvent espérer vivre 25 ans. Cela nous conduit naturellement à poser la question du renouvellement d'un cheptel dont les sucriers font une grande consommation à La Réunion.

Le renouvellement peut s'exécuter de deux façons : par la reproduction ou par l'importation. Les documents montrent que le premier mode n'est pas très usité, bien que certains actes permettent d'attester la présence de quelques « ânes étalons et de quelques bonnes juments pour l'accouplement ». Les renouvellements ne s'opèrent pratiquement que par le biais de l'importation. C'est à ce stade que le recours aux données commerciales des « Statistiques coloniales », publiées au sein des *Tableaux de population, de culture et de commerce et de navigation* est intéressant. Ainsi, un rapide calcul mené à partir de ces informations permet d'établir que de du milieu des années 1830 au début des années 1880, 45 747 mules furent importées dans l'île, dont 31 538 de France et 14 209 de l'étranger, ce qui représente une introduction de plus d'un millier de mules par an, nombre qui atteste le cheptel mulassier constitue, après les structures de production proprement dites et la main-d'œuvre, un outil économique de prime importance.

## **Conclusion**

On voit bien, à partir de cet exemple sucrier, ce qu'un élargissement du dépouillement aux actes étrangers au sucre pourrait donner, peut-être pas dans les mêmes proportions toutefois, des résultats intéressants quant à l'étude du cheptel et de la pratique de l'élevage à La Réunion. Il n'est pas inconcevable, il est même fort probable, que les transactions et les actes de mutation étrangers au sucre soient capables de fournir, dans une proportion qui reste cependant encore à déterminer, de semblables renseignements. Cet élargissement permettrait, en outre, de porter le regard sur les autres catégories de la population insulaire et de comprendre, entre autres, la manière dont les différentes couches de la société apparaissent dans ces sources conjuguent la pratique de l'élevage dans une île dont l'orientation monoculturelle fait souvent oublier qu'à côté de la canne, d'autres activités agricoles pouvaient exister.